

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 2024

**DELIBERATION N°CP2024-
12/4/22
DOSSIER N°6633**

**PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE
PROMENADES ET DE RANDONNÉES (P.D.I.P.R.) -
INSCRIPTION DE NOUVEAUX ITINÉRAIRES**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALÉIX à Laurent DAULNY
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion des Territoires/Direction des Collèges et de la Jeunesse et des Sports/Service Sports et Loisirs de Nature*

RAPPORTEUR : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADES
ET DE RANDONNÉES (P.D.I.P.R.) - INSCRIPTION DE NOUVEAUX
ITINÉRAIRES**



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU les délibérations de l'Assemblée Départementale n°8/5/9 en date du 19 mai 2008 et n°12/5/28 du 17 décembre 2012 ;
VU la délibération de l'Assemblée Départementale n° CD2022-09/3/14 en date du 30 septembre 2022*

relative à la création du Plan départemental des Espaces, Sites et Itinéraires de Promenade, de Randonnée et de la mise à jour des outils de communication sur les itinéraires du territoire, d'inscrire 22,91 kilomètres complémentaires de chemins. Le linéaire de chemins inscrits pour la Creuse sera porté à 2 684,10 kilomètres.

VU les délibérations des Commissions Permanentes n°12/3/10 en date du 15 décembre 2015, n°06/5/29 du 17 juin 2016, n°CP2021-12/5/21 du 9 décembre 2016, n°CP-06/5/34 du 2 juin 2017, n°CP2027-12/5/20 du 22 décembre 2017, n°CP2018-06/5/23 du 15 juin 2018, n°CP2018-12/5/13 du 21 décembre 2018, N°06/5/34 du 14 juin 2019, N°10/5/37 du 4 octobre 2019, N°06/5/14 du 12 juin 2020, N° 05/5/40 du 21 mai 2021, N° du 10/4/26 du 8 octobre 2021, N°03/4/26 du 25 mars 2022, n°CP08/07/2022/4/30 du 8 juillet 2022, n°CP2022-11/4/20 du 18 novembre 2022, N° 07/4/34 du 7 juillet 2023, N° 12/4/30 du 1er décembre 2023, N° 09/4/34 du 27 septembre 2024 ;

VU l'article L361-1 du Code de l'Environnement ;

VU le budget de l'exercice,

VU le rapport CP2024-12/4/22 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,



Le détail de ce rajout est annexé à la présente délibération.

Le détail de ce rajout est annexé à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET